



Evaluation du Système de Gouvernance de la Compagnie des Phosphates de Gafsa



Présentation de La Compagnie des Phosphates de Gafsa

- Entreprise séculaire fondée en 1897
- SA – EPIC au capital de 268 millions de dinars détenu à plus 99% par l'Etat
- 7036 employés, 9,4% d'encadrement
- Monopole de fait dans l'exploitation des phosphates en Tunisie (7 mines)
- Capacité de production 8 m de T
- Production 2014 : 2,786 m de T
- Actuellement : 0,4 m de T

Points saillants

- Entreprise qui pesait 4% du PIB
- Est passée du 5^{ème} au 9^{ème} rang mondial
- Cours mondial en chute depuis 2008
- Monopole de fait dans l'exploitation des phosphates en Tunisie (mines à ciel ouvert)
- 6 filiales dont 1 joint-venture Tuniso - Indienne
- Intégration en aval et valorisation du minerais

texte sociologique et social tendu

Cadre Juridique

- Constitution du 27 janvier 2014
- Décret Beylical du 1^{er} Janvier 1953
- Code Minier
- Législation relative aux entreprises publiques (Loi n°89 -9 et textes subséquents)
- Loi n° 2015 – 33, fixant les emplois civils
- Code des Sociétés Commerciales et autres textes applicables aux sociétés anonymes.

Cadre régissant la Gouvernance de la CPG

- Circulaire du 27 mars 2012 portant création des cellules de gouvernance
- Circulaire 14/026 portant restructuration et attributions de cellules de gouvernance
- Loi n° 2015 – 33, fixant les emplois civils
- Référentiel National de la Gouvernance en Tunisie
- Guide de Bonnes Pratiques Guide de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises

Structure de la Gouvernance à la CPG

Absence de cellule de gouvernance

Absence de Code/ Charte d'Ethique

Pas de contrôle de conformité « compliance »

Structure de la Gouvernance à la CPG

Conseil des ministres du 14 avril et 18 mai 2015 :

Le fait de procéder à un audit sur les méthodes de gestion appliquées à la Compagnie des phosphates de Gafsa ainsi que dans les sociétés qui en dérivent, et ce, en vue de **renforcer la bonne gouvernance dans ces établissements.**

Le Conseil d'Administration

- Conseil de type moniste le Président occupe aussi la fonction de Directeur Général
- 12 membres désignés par l'Etat y compris le Président Directeur Général
- Un contrôleur d'Etat
- Pas d'Administrateur Indépendant

Fonctionnement du Conseil

- Pas d'entité organisationnelle indépendante tenant le Secrétariat du Conseil
- Pas de charte ni règlement intérieur
- Suivi comptable de la présence
- Suivi de la mise en application des décisions
- Décisions soumises à la tutelle (information, approbation)

Fonctionnement du Conseil

- Pas d'entité organisationnelle indépendante tenant le Secrétariat du Conseil
- Suivi comptable de la présence
- Suivi de la mise en application des décisions
- Décisions soumises à la tutelle (information, approbation)

Comité du Conseil

- Comité d'Audit
- Pas de comité de risques

Audit

- Procédure transparente dans la désignation des deux (02) Commissaires au Comptes
- Présence d'une structure d'audit qui transmet un rapport semestriel au Conseil d'Administration et à la tutelle
- Société soumise à l'audit de la tutelle, des autres contrôle « traditionnels » des entreprises publiques (CGSP, CGF, CG DEAF) .

Transparence

- Pas de publication des états financiers sur son site internet, presse et JORT.
- Pas de contrat-programme depuis 2011
- Calcul de la redevance proportionnelle suite à des négociations avec la tutelle sur la du carreau exploité (aucune publicité ni support réglementaire à contrario des hydrocarbures)
- Aucune communication formelle, organisée et structurée avec les parties prenantes

Gestion des filiales

- Pas de structure de gouvernance ni organisationnelle pour gérer la relation société - filiales.
- Existence d'une communauté de Direction Générale et de Conseil d'Administration avec le Groupe Chimique, situation atypique et source de conflits d'intérêts et autres...
- Pas de critères formels de nomination des Administrateurs dans les filiales
- Pas de formation spécifique aux risques pour les administrateurs

Responsabilité Sociétale - RSE

- Création d'une SICAR pour aider à l'impulsion de la création d'entreprises.
- Allocation d'un budget annuel pour les activités liées à la RSE
- Création de sociétés de l'environnement pour l'amélioration de l'environnement écologique des régions d'exploitation (CPG- GCT)
- Dialogue avec certaines parties prenantes
- Relations avec les universités et organismes de formation
- Allocation d'un budget de soutien aux organisations, associations et projets de santé, d'éducation, d'agriculture et d'infrastructure dans la région

MERCI